MAIRIE DE VILLERS-POL

14, Rue des écoles 59530 Villers-Pol Tél : 03 27 49 06 37

Mail: mairie.villerspol@orange.fr

REPUBLIQUE FRANCAISE LIBERTE – EGALITE – FRATERNITE

ARRETE DU MAIRE

Arrêté de circulation

Arrêté n°35 - 2024

Nous soussignés, Olivier YZANIC, Maire de Villers-Pol,

Etant donné les travaux de réfection de voirie, par l'entreprise EJL –Loos sur la rue René Cenez de et à Villers-Pol à partir du 14 juin 2024 au 19 juillet 2024.

Considérant que les conditions de circulation seront dégradées et qu'il y a lieu de protéger les usagers de la présence d'engins de chantier sur une partie de la chaussée,

Vu, la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des collectivités locales modifiée ;

Vu, le code de la route et notamment les articles R 110-1 et suivants, R 411-5, R 411-8, R 411-18 et R 411-25 à R 411-28 ;

Vu, le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L 2213-1 à L 2213-4 ;

Vu, l'instruction interministérielle sur la signalisation routière, approuvée par l'arrêté interministériel du 6 novembre 1992 modifiée et complétée,

Vu, la demande de l'entreprise et de l'organisateur ;

ARRETONS

<u>Article 1</u>: Dans le cadre des travaux de réfection de voirie à compter du 14 juin 2024 et ce pour une durée de 30 jours, les restrictions suivantes feront effet :

- Vitesse limitée à 50km/h
- Interdiction de stationnement avec empiètement sur la voie
- Interdiction de dépasser sur la portion en travaux

La circulation sera alternée de façon manuelle au moment des travaux.

<u>Article 2</u>: L'entreprise désignée par le département, EJL - Loos sera chargée de la mise en place de la signalisation.

<u>Article 3</u>: Toutes contraventions au présent arrêté seront constatées et poursuivies conformément aux lois et règlements en vigueur.

<u>Article 4</u> : Le présent arrêté sera publié et affiché conformément à la réglementation en vigueur et dans la commune de Villers-Pol,

Article 5 : Ampliation du présent arrêté sera adressé à :

- Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de Le Quesnoy
- Direction de la voirie et des infrastructures départementale
- Monsieur le conducteur des travaux de l'entreprise EJL Lille Flandre à Loos

Fait à Villers-Pol, le 29 mai 2024 M le Marie, Olivier YZANIC